

Cotisations Frais de santé applicables au 1^{er} janvier 2021

	Garanties obligatoires au choix de l'entreprise ⁽¹⁾			Garanties facultatives au choix du salarié ⁽²⁾		
	Garanties conventionnelles ⁽¹⁾	Différentiel par rapport aux Garanties conventionnelles		Différentiel par rapport aux Garanties conventionnelles		Différentiel par rapport aux Garanties obligatoires (Option 1)
		Option 1	Option 2	Option 1	Option 2	Option 2
Régime général						
Salarié obligatoire	1,48%	+ 0,25%	+ 0,53%	+ 0,27%	+ 0,57%	+ 0,30%
Conjoint (Obligatoire ou facultatif selon choix entreprise)	1,48%	+ 0,25%	+ 0,53 %	+ 0,27%	+ 0,57%	+ 0,30%
Enfant à charge ⁽³⁾ (Obligatoire ou facultatif selon choix entreprise)	0,93%	+ 0,08%	+ 0,17 %	+ 0,09%	+ 0,18%	+ 0,10%
Régime local						
Salarié obligatoire	1,02%	+ 0,25%	+ 0,53%	+ 0,27%	+ 0,57%	+ 0,30%
Conjoint (Obligatoire ou facultatif selon choix entreprise)	1,02%	+ 0,25%	+ 0,53 %	+ 0,27%	+ 0,57%	+ 0,30%
Enfant à charge ⁽³⁾ (Obligatoire ou facultatif selon choix entreprise)	0,64%	+ 0,08%	+ 0,17 %	+ 0,09%	+ 0,18%	+ 0,10%

* PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale. Le PMSS est revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année par arrêté ministériel et son montant est disponible sous <http://www.pmss.fr/>

(1) Adhésion obligatoire : la cotisation sera précomptée et payée trimestriellement à terme échu.

(2) Adhésion facultative : la cotisation sera prélevée directement sur le compte du salarié mensuellement d'avance.

(3) Gratuité à partir du 3^{ème} enfant à charge.

Apprenti : Gratuité de la part salariale sur le régime mis en place à titre obligatoire par l'entreprise. (selon l'article 11 de l'accord santé du 5/10/2015)

CONTACTEZ-NOUS

En appelant sur la ligne téléphonique dédiée :

0805 50 00 19 (services et appels gratuits)



En allant sur notre site internet

www.harmonie-mutuelle.fr/ccn-cartonnage



**Harmonie
mutuelle**

GRUPE **vyv**



Document commercial non contractuel - 2020/12 - Réalisation : isabelle-bomey.com

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Siren sous le numéro Siren 538 518 473, numéro LEI 969500JLU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

AVANÇONS collectif